

RÈGLEMENT CRITERIUM FÉDÉRAL
Echelon NATIONALE 2

1] ORGANISATION SPORTIVE :

La nationale 2 compte six groupes composés chacun de dix tableaux (âge au 1er janvier de la saison en cours) :

MESSIEURS :

- tableau SM - Seniors messieurs	: sans condition d'âge	24 joueurs ;
- tableau JG – Juniors garçons	: joueurs de - de 19 ans	24 joueurs ;
- tableau CG – Cadets	: joueurs de - de 15 ans	24 joueurs ;
- tableau MG – Minimes garçons	: joueurs de - de 13 ans	16 joueurs ;
- tableau BG – Benjamins	: joueurs de - de 11 ans	16 joueurs ;

DAMES :

- tableau SD - Seniors dames	: sans condition d'âge	16 joueuses ;
- tableau JF – Juniors filles	: joueuses de - de 19 ans	16 joueuses ;
- tableau CF – Cadettes	: joueuses de - de 15 ans	16 joueuses ;
- tableau MF – Minimes filles	: joueuses de - de 13 ans	16 joueuses ;
- tableau BF – Benjamins	: joueuses de - de 11 ans	12 joueuses ;

2] QUALIFICATION DES JOUEURS :

2-1) GENERALITES :

Les joueurs de chaque catégorie sportive sont qualifiés à partir des résultats et des critères de qualification des joueurs de la saison 2021/2022 par ordre de priorité de la manière suivante.

a) Catégorie Seniors :

- 1- complété par le 1^{er} du dernier tour de la régionale 1 Seniors de chaque ligue du dernier tour de la saison 2021/2022
- 2- complété par les joueurs non retenus en N1 Seniors dans l'ordre décroissant des points classement licence.
- 3- complété par les joueurs dans l'ordre du classement au cumul des points du critérium fédéral de N2 et de régionale de la saison 2021/2022

b) Catégorie Juniors :

- 1- par le 1^{er} du tableau Juniors du dernier tour de la saison 2021/2022 s'il ne monte pas en N1
- 2- complété par le 1^{er} du tableau Cadets du dernier tour de la saison 2021/2022 s'il passe junior et s'il ne monte pas en N1
- 3- complété par le 1^{er} du tableau Juniors du dernier tour de chaque ligue s'il reste junior et s'il ne monte pas en N1 de la saison 2021/2022
- 4- complété par les joueurs non retenus en N1 Juniors et des joueurs qui ont refusé la montée en N1 et joué dans le tableau Seniors en N2 dans l'ordre décroissant des points classement licence
- 5- complété par les joueurs dans l'ordre du classement au cumul des points du critérium fédéral de N2 et de régionale de la saison 2021/2022

c) Catégorie Cadets :

- 1- par le 1^{er} du tableau Cadets du dernier tour de la saison 2021/2022 s'il reste cadet et s'il ne monte pas en N1
- 2- les demi-finalistes des championnats de France benjamins et benjamins de la saison 2021/2022 ;
- 3- complété par le 1^{er} du tableau Minimes du dernier tour de la saison 2021/2022
- 4- complété par le 1^{er} du tableau Cadets du dernier tour de chaque ligue s'il reste cadet de la saison 2021/2022
- 5- complété par les joueurs non retenus en N1 Cadets et des joueurs qui ont refusé la montée en N1 et joué dans le tableau Juniors en N2 dans l'ordre décroissant des points classement licence
- 6- complété par les joueurs dans l'ordre du classement au cumul des points du critérium fédéral de N2 et de régionale de la saison 2021/2022

d) Catégorie Minimes :

- 1- par le 1^{er} de du tableau Benjamins du dernier tour de la saison 2021/2022
- 2- complété par le 1^{er} du tableau Minimes du dernier tour de chaque ligue s'il reste minime de la saison 2021/2022
- 3- complété par les joueurs dans l'ordre du classement au cumul des points du critérium fédéral de N2 et de régionale de la saison 2021/2022

c) Catégories Benjamins :

- 1- complété par le 1^{er} du tableau Benjamins du dernier tour de la saison 2021/2022 de chaque ligue s'il reste benjamin
- 2- complété par 6 joueurs sur proposition de chaque coordonateur ETR de chaque ligue de la zone, 3 par ligue
- 3- complété par les joueurs dans l'ordre du au cumul des points du critérium fédéral de N2 et de régionale de la saison 2021/2022
- 4- complété par des joueurs sur proposition de chaque coordonateur ETR de chaque ligue : un 1^{er} joueur désigné par

ligue, soit 2 joueurs, classés dans l'ordre décroissant des points classement licence de la 1^{ère} phase de la saison en cours puis un 2^{ème} et ainsi de suite si nécessaire.

2-2) 1^{ère} PARTICIPATION OU REPRISE D'ACTIVITE :

Les joueurs qui s'engagent avant le 15 septembre sont incorporés dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours suivant les dispositions ci-dessous :

- catégorie Seniors messieurs : joueurs numérotés 1 à 500 dans la limite de 4 joueurs
- catégorie Juniors garçons : joueurs numérotés ou classés 20 et 19 dans la limite de 2 joueurs
- catégorie Cadets : joueurs numérotés ou classés 20 à 16 dans la limite de 2 joueurs
- catégorie Seniors dames : joueuses numérotées ou classées 14 dans la limite de 2 joueuses
- catégorie Juniors filles : joueuses numérotées ou classées 13 dans la limite de 2 joueuses
- catégorie Cadettes : joueurs numérotés, classées 15 à 11 dans la limite de 2 joueuses
- autres catégories : non concernés

3) DEROULEMENT SPORTIF :

Pour toute la compétition les parties se déroulent au meilleur des 5 manches. Pour chaque tour l'épreuve se déroule en 2 phases.

3-1) 1^{ère} PHASE DE TABLEAU :

Les joueurs sont répartis en poules en respectant le serpent avec un tirage par bloc en suivant les placements suivants.

Pour le 1^{er} tour dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours, en cas d'ex æquo, par tirage au sort.

Pour le 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} tour dans l'ordre du classement du tour précédent de N2, suivi du joueur de la catégorie inférieure s'il a refusé la montée en N1, puis des joueurs 1^{ers} de régionale dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours en cas d'ex æquo par tirage au sort, puis des 2^{èmes} dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours en cas d'ex æquo par tirage au sort et du 3^{ème}.

a) Pour les tableaux Seniors messieurs, Juniors Garçons et Cadets :

Les 24 qualifiés sont répartis sur 8 poules de 3 joueurs.

b) Pour les tableaux Seniors dames, Juniors filles, Minimes filles et Garçons et Benjamins :

Les 16 qualifiés sont répartis sur 4 poules de 4 joueurs.

c) Pour le tableau Benjamine :

Les 12 qualifiées sont réparties sur 2 poules de 6 joueuses.

3-2) 2^{ème} PHASE DE TABLEAU :

Tableau final avec classement intégral.

a) Pour les tableaux Seniors messieurs, Juniors Garçons et Cadets :

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 32 joueurs KO de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°32, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 16 et 17 et les premiers de poules de 5 à 8 par tirage au sort intégral aux numéros 8,9,24 et 25
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 4,5,12,13,20,21,28 et 29 dans l'autre demi-tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 3,6,11,14,19,22,27 et 30 dans le même demi-tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.

b) Pour les tableaux Seniors dames, Juniors filles, Minimes filles et Garçons et Benjamins :

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 16 joueurs KO de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°16, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 8 et 9.
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 4,5,12 et 13 dans l'autre demi-tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 3,6,11 et 14 dans le même demi-tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.
- les quatrièmes aux numéros 2,7,10 et 15 dans le même demi-tableau que leur 1^{er} de poule respectif.

c) Pour le tableau Benjamine :

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 16 joueuses en 4 Groupes de 4 en Classement intégral de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°4, la deuxième de la poule 1 en n°3 et la deuxième de la poule 2 en n°2 pour les places de 1 à 4.
- la troisième de la poule 1 en n°5, la troisième de la poule 2 en n°8, la quatrième de la poule 1 en n°7 et la quatrième de la poule 2 en n°6 pour les places de 5 à 8.
- la cinquième de la poule 1 en n°9, la cinquième de la poule 2 en n°12, la sixième de la poule 1 en n°11 et la sixième de la poule 2 en n°11 pour les places de 9 à 12.

4] MONTEES ET DESCENTES :

4-1) MONTEES :

a) A l'échelon nationale 2 montent à l'échelon nationale 1 :

A l'issue de chacun des 3 premiers tours de l'échelon national 2 :

- le 1^{er} du tableau seniors accède obligatoirement à la nationale 1 ;
- les 1^{er} des tableaux cadets et juniors accèdent à la nationale 1 ou peuvent, s'ils le désirent, ne pas accéder à la nationale 1, mais dans ce cas ils disputent en nationale 2 le tableau d'âge immédiatement supérieur (exemple : le joueur classé premier en cadets joue le tour suivant en juniors) ;
- les 1^{er} des tableaux minimes et benjamins accèdent au tableau d'âge immédiatement supérieur en nationale 2.

A l'issue du dernier tour de l'échelon national 2 :

- le 1^{er} du tableau Seniors accède à la nationale 1 la saison suivante. Il peut demander à rester en nationale 2 ;
- les 1^{er} des tableaux Cadets et Juniors accèdent à la nationale 1 pour la saison suivante s'ils restent dans la même catégorie d'âge (exemple : le joueur cadet 1 classé premier en cadets, joue le 1^{er} tour de la saison suivante en nationale 1 cadets). Ils peuvent demander à rester en nationale 2 : dans ce cas ils jouent le 1^{er} tour de la saison suivante en nationale 2 dans le tableau d'âge immédiatement supérieur. Sinon ils accèdent en nationale 2 au tableau d'âge immédiatement supérieur pour la saison suivante (exemple : le joueur cadet 2 classé premier en cadets, joue le 1^{er} tour de la saison suivante en nationale 2 juniors) ;
- les 1^{er} des tableaux minimes et benjamins de chaque groupe en nationale 2 accèdent au tableau d'âge immédiatement supérieur en nationale 2 pour la saison suivante (exemple : les joueur minimes 1 ou 2 classés premier en minimes, joue le 1^{er} tour de la saison suivante en nationale 2 cadets).

b) A l'échelon régional, montent à l'échelon nationale 2 :

A l'issue des 3 premiers tours :

- les 3 premiers des tableaux Seniors messieurs, Juniors garçons et Cadets ;
- les 2 premiers des autres tableaux.

A l'issue du dernier tour :

- le 1^{er} premier de la catégorie du dernier tour de chaque ligue s'il reste dans la même catégorie et s'il ne monte pas en N1.

4-2) DESCENTES :

Le nombre de descentes de nationale 2 en régionale à chaque tour est fonction du nombre de joueurs accédant en nationale 1 de leur catégorie ou en nationale 2 du tableau immédiatement supérieur.

5] FORFAITS ET ABANDONS :

a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de la Nationale 2 pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.

b) Pour un 1^{er} forfait, excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier suivante, voyages scolaires, Service National Universel, décès (parents, enfants, fratrie), hospitalisation, sélection ou stage de sélection national de la DTN ou des fédérations affinitaires et associées, le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres 1^{er} forfaits excusés, le joueur descend d'une division. Pour un 1^{er} forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison. Pour un 2^e forfait, si le 1^{er} forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.

c) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement.

Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.

d) Tout joueur **exclu** du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

e) Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

6] ARBITRAGE :

L'arbitrage est assuré par des arbitres officiels nommés par les Ligues.

En cas d'insuffisance d'arbitres officiels, les joueurs pourront sur demande du Juge-Arbitre être amenés à arbitrer.

7. REMPLACEMENT :

La date limite des remplacements, pour toutes les catégories Garçons et Filles suite aux désistements, est fixée au mardi soir précédent l'épreuve. Ces remplacements et incorporations de nouveaux qualifiés sont alors obligatoires et ne peuvent être refusés.

Pour toutes catégories Filles et Garçons, en accord avec le responsable de l'épreuve, les remplacements pourront se faire du mercredi au vendredi soir, en fonction du classement du tour précédent et dans la faisabilité de l'organisation de l'épreuve.

RÈGLEMENT CRITERIUM FÉDÉRAL
Echelon RÉGIONAL

1] ORGANISATION SPORTIVE :

L'échelon régional comporte les tableaux suivants :

MESSIEURS

Au 1er tour :

- tableau Seniors R1 :	joueurs de 19 ans et plus	16 Joueurs	Dimanche
- tableau Seniors R2 Groupe 1 :	joueurs de 19 ans et plus	16 à 24 Joueurs	Dimanche
- tableau Seniors R2 Groupe 2 :	joueurs de 19 ans et plus	16 à 24 Joueurs	Dimanche
- tableau Juniors :	joueurs – de 19 ans	16 joueurs	Dimanche
- tableau Cadets :	joueurs – de 15 ans	16 joueurs	Dimanche
- tableau Minimes :	joueurs – de 13 ans	16 joueurs	Dimanche
- tableau Benjamins :	joueurs – de 11 ans	16 joueurs	Dimanche

Aux 2ème, 3ème et 4ème tour : même nombre de joueurs qu'au 1^{er} tour sauf pour les R2

DAMES

Au 1er tour :

- tableau Seniors/Juniors/Cadettes R1 :	joueuses de 13 ans et plus	12 joueuses	Samedi après-midi
- tableau Seniors/Juniors/Cadettes R2 :	joueuses de 13 ans et plus	12 joueuses	Samedi après-midi
- tableau Poussines/Benjamines/Minimes R1 :	joueuses – de 13 ans	12 joueuses	Samedi après-midi
- tableau Poussines/Benjamines/Minimes R2 :	joueuses – de 13 ans	12 joueuses	Samedi après-midi

- Les tableaux sont définis en prenant en compte les points classements.

Le nombre de joueuses par tableau sera de 12 maximum pour les R1 et R2. Si le nombre de joueuses inscrites le permet une R3 pourra éventuellement être créée sans que le nombre de joueuses soit inférieur à 6.

Aux 2ème, 3ème et 4ème tour : le nombre de joueuses sera limité à 12 maximum par tableau.

La commission sportive se réserve la possibilité d'adapter la formule au deuxième tour pour chaque catégorie féminine, afin que l'intérêt sportif des joueuses soit préservé.

2] QUALIFICATION DES JOUEURS :

2-1) 1er TOUR :

Les joueurs et joueuses de chaque catégorie sportive sont qualifiés par ordre de priorité de la manière suivante.

a) Catégorie Seniors R1 Messieurs :

1- Les 16 premiers selon les points classements licence de la première phase de la saison 2022-2023.

b) Catégorie Seniors R2 Messieurs :

1- le 1er de la catégorie Juniors du dernier tour régional de la saison précédente s'il change de catégorie d'âge et s'il n'est pas retenu en Nationale 2 ni en R1 Seniors.

2- complété par les vainqueurs du dernier tour de la saison précédente en départementale Seniors de chaque Comité.

3- complété des joueurs selon leurs points classements licence de la première phase de la saison 2022-2023

c) Catégorie Juniors :

1 – le 1er de la catégorie Cadets du dernier tour régional de la saison précédente s'il change de catégorie d'âge et s'il n'est pas retenu en Nationale 2 Juniors.

2- complété par les premiers de la catégorie du dernier tour de la saison précédente de chaque Comité s'ils restent dans la même catégorie d'âge.

3- complété par les joueurs de la catégorie non retenus en Nationale 2 Juniors dans l'ordre décroissant du classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente.

d) Catégorie Cadets :

1- le 1er de la catégorie Minimes du dernier tour régional de la saison précédente s'il change de catégorie d'âge et s'il n'est pas retenu en Nationale 2 Cadets.

2- complété par les premiers de la catégorie du dernier tour de la saison précédente de chaque Comité s'ils restent dans la même catégorie d'âge.

3- complété par les joueurs de la catégorie non retenus en Nationale 2 Cadets dans l'ordre décroissant du classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente.

e) Catégorie Minimes :

1-le 1er de la catégorie Benjamins du dernier tour régional de la saison précédente s'il change de catégorie d'âge et n'est pas retenu en Nationale 2 Minimes.

2- complété par les premiers de la catégorie du dernier tour de la saison précédente de chaque Comité s'ils restent

dans la même catégorie d'âge.

3- complété par les joueurs de la catégorie non retenus en Nationale 2 Minimes dans l'ordre décroissant du classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente.

f) Catégories Benjamins :

1- le premier de la catégorie du dernier tour de la saison précédente de chaque Comité s'il reste dans la même catégorie d'âge.

2- complété par les joueurs non retenus en Nationale 2 Benjamins dans l'ordre décroissant du classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente.

Pour les catégories Benjamins et Poussins les listes des qualifié(e)s seront validées après avis du Conseiller Technique Régional.

Les joueurs non retenus au niveau régional évolueront au 1er tour au niveau départemental.

g) Catégories Poussines/Benjamines/Minimes R1 :

1.- Les 12 premières non retenues en N2 selon les points classements licence de la première phase de la saison 2022-2023

h) Catégories Poussines/Benjamines/Minimes R2 :

1.- Les 12 suivantes selon les points classements de la première phase de la saison 2022-2023

i) Catégories Cadettes/Juniors/Seniors R1 :

1.- Les 12 premières non retenues en N2 selon les points classements licence de la première phase de la saison 2022-2023

j) Catégories Cadettes/Juniors/Seniors R2 :

1.- Les 12 suivantes selon les points classements licence de la première phase de la saison 2022-2023

Les **joueuses** qui auraient normalement été qualifiées au niveau régional ont la possibilité de demander au moment de l'inscription à évoluer au niveau départemental.

Les départements les incorporeront selon les modalités définies par leur commission sportive.

2-2) TOURS SUIVANTS

Les tableaux sont constitués en prenant en compte les résultats du tour précédent : les descendants de la division supérieure, les joueurs montants des niveaux inférieurs, puis les joueurs maintenus en fonction de leur classement du tour précédent, à concurrence du nombre de joueurs ou joueuses maximal prévu dans chaque tableau.

2-3) 1^{ère} PARTICIPATION OU REPRISE D'ACTIVITE :

Les joueurs qui participent pour la 1^{ère} fois ou qui reprennent après une saison d'absence, et qui s'engagent avant la date limite des inscriptions, sont incorporés, éventuellement en surnombre dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours suivant les dispositions ci-dessous :

- catégorie Seniors Messieurs R1 : au 1er tour tous les joueurs ayant un classement points licence supérieur à 1800 points.

- catégorie Seniors Messieurs R1 : aux 2^{ème} et 3^{ème} tour les joueurs ayant un classement points licence supérieur à 1800 points dans la limite de 2 joueurs.

- catégorie Seniors Messieurs R2 : au 1^{er} tour tous les joueurs ayant un classement points licence supérieur à 1500.

- catégorie Seniors Messieurs R2 : aux 2^{ème} et 3^{ème} tour les joueurs ayant un classement points licence supérieur à 1500 points dans la limite de 6 joueurs.

- catégorie Juniors Garçons : joueurs classés 16 et plus, s'ils ne sont pas retenus en Nationale, dans la limite de 4 joueurs.

- catégorie Cadets Garçons : joueurs classés 12 et plus, s'ils ne sont pas retenus en Nationale, dans la limite de 4 joueurs

- Les joueuses non retenues pour les divisions nationales seront intégrées aux Tableaux féminins tel que défini l'article 1 du présent règlement.

- autres catégories : non concernés

3) INSCRIPTIONS

1 - Les inscriptions sont effectuées par les clubs dans l'espace « Mon Club » sur SPID. Elles peuvent être prises en début de saison et par la suite jusqu'à 2 semaines avant chaque tour.

2 - Les inscriptions se font pour l'ensemble des tours tout en permettant de s'inscrire avant les 2^{ème} et 3^{ème} tours pour les tours restant à disputer.

3 - Les joueurs qui s'engagent avant la date limite fixée pour chaque tour sont incorporés en fonction de leur dernier classement officiel selon les décisions de la commission sportive (voir paragraphe précédent).

4 - Les joueurs inscrits en R2 seront répartis en deux secteurs géographiques selon leur club d'appartenance (secteur 1 : départements 14/50/61 , secteur 2 : départements 27/76). Les joueurs pourront, à leur demande à titre exceptionnel et après validation de la commission sportive, être affectés dans une poule géographique différente de celle initialement retenue et ce pour tous les tours (exemples : lieu d'habitation très éloigné du club, motif professionnel ...)

5 - Les joueuses devront, après leur inscription sur SPID, indiquer si elles souhaitent jouer au niveau régional ou au niveau départemental.

4] CONFIRMATION DE PARTICIPATION

La liste des joueurs qualifiés au niveau régional sera disponible sur le site de la ligue environ **10 jours** avant chaque tour. **Chaque joueur** ou **son club d'appartenance** devra confirmer **ou décliner la** participation de ses joueurs pour ce tour sur **SPID** au plus tard le **lundi (minuit)** avant la date du tour.

Les repêchages, **entre la R1 et les R2, et les divisions jeunes départementales** seront effectués par mail ou par téléphone, **et seront clos le mercredi soir**.

Pour rappel : le critérium fédéral étant une épreuve individuelle, il est de la responsabilité individuelle de chaque joueuse ou joueur de s'assurer, au final, que son choix de participer ou pas est bien précisé sur SPID

5] DEROULEMENT SPORTIF :

La participation à tous les tours du critérium fédéral n'est pas obligatoire, cependant pour éviter l'exclusion ou la descente à l'échelon inférieur il est impératif de se référer à l'article 8 concernant les forfaits.

La participation à tous les tours du critérium fédéral n'est pas obligatoire, selon sa réponse dans le délai de rigueur sur SPID :

- La Joueuse ou le joueur qui a confirmé sa participation : il est mis sur les listes transmises au Juge Arbitre
- La joueuse ou le joueur qui a précisé sa non-participation : Pour toutes les divisions régionales, si le motif est justifié dans les cas prévus à l'article 8 il est maintenu, sinon il descend dans la division inférieure.
- La joueuse ou le joueur qui n'a pas répondu : non-participation à ce tour et descente dans la division inférieure
- La joueuse ou le joueur qui a confirmé sa présence mais ne se présente pas au pointage, sans avoir prévenu le responsable du critérium ou le juge arbitre de l'épreuve, une sanction sportive et financière sera appliquée (50% du montant de l'inscription) sauf cas de force majeure dûment justifié selon l'article 8 du présent règlement.

Pour le premier tour, les tableaux seront constitués en tenant compte des points licence du classement officiel de la première phase.

Pour les tours suivants, les tableaux seront constitués en prenant en compte les résultats du tour précédent : les descendants du niveau supérieur, puis les joueurs maintenus en fonction de leur classement du tour précédent, puis les joueurs montant des niveaux inférieurs (d'abord les premiers dans l'ordre décroissant des points licence, puis les deuxièmes dans l'ordre décroissant des points licence).

Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, absent excusé selon l'article 8, il est maintenu et sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Pour toute la compétition les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Pour chaque tour l'épreuve se déroule en 2 phases.

5-1) 1^{ère} PHASE : POULES :

Les joueurs sont répartis en poules en respectant le serpent avec un tirage par blocs.

5-1-1) Pour les tableaux Hommes :

Si le nombre de participants est de 16 qualifiés, il est constitué 4 poules de 4 joueurs.

Si le nombre de participants est de 17 à 24, il est constitué 4 poules de 4, 5 ou 6 joueurs.

5-1-2) Pour les tableaux Féminins :

Si le nombre de participantes est de 8 à 12, il est constitué 2 poules de 4, 5 ou 6 joueuses.

S'il y a moins de 8 participantes, il est constitué une seule poule.

5-2) 2^{ème} PHASE : TABLEAU :

Tableau final avec classement intégral pour toutes les catégories.

Le Juge-Arbitre, s'il le juge nécessaire pour un horaire de fin de compétition acceptable, pourra décider de ne pas faire jouer le ou les derniers tours de bas de tableau. Dans ce cas, les joueurs seront classés ex-aequo.

5-2-1) Pour les tableaux Masculins en R1 :

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau KO classement intégral de 16 joueurs de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°16, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 8 et 9.

- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 4, 5, 12 et 13 dans l'autre demi tableau de leur premier respectif.

- les troisièmes aux numéros 3, 6, 11 et 14 dans le même demi tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.

- les quatrièmes aux numéros 2, 7, 10 et 15 dans le même demi-tableau que leur premier de poule respectif.

5-2-2) Pour les tableaux Seniors Messieurs en R2

S'il y a 16 joueurs : même formule qu'en R1

S'il y a 17 joueurs, le 5ème de la poule de 5 joueurs est éliminé et termine 17^{ème}

S'il y a entre 18 et 24 joueurs, à l'issue des poules, les joueurs sont placés dans trois tableaux de 8 joueurs (formule tableau Spidd 19_24G3lb) de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°8, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 4 et 5.
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 2, 3, 6 et 7 dans l'autre demi tableau de leur premier de poule respectif.
- les troisièmes par tirage au sort intégral aux numéros 9, 12, 13 et 16.
- les quatrièmes par tirage au sort intégral aux numéros 10, 11, 14 et 15 dans l'autre demi-tableau que leur troisième de poule respectif.
- les cinquièmes par tirage au sort intégral aux numéros 17, 20, 21 et 24.
- les sixièmes par tirage au sort intégral aux numéros 18, 19, 22 et 23 dans l'autre demi-tableau que leur cinquième de poule respectif.

5-2-3) Pour les tableaux Dames :

S'il y a de 8 à 12 participantes, à l'issue des poules, les joueuses sont placées dans un tableau de 12 joueuses avec 3 groupes de 4 joueuses: les joueuses classées 1ères et 2èmes des 2 poules jouent les places 1 à 4 (parties croisées 1ères-2èmes, puis finale et places 3-4), les joueuses classées 3èmes et 4èmes des 2 poules jouent les places 5 à 8. Si le nombre de joueuses est impair, les 3 dernières sont réunies dans une poule de 3 pour disputer les dernières places de la catégorie.

S'il y a moins de 8 joueuses, la poule unique sert de base au classement de la division.

6] MONTEES:

6-1) A l'issue des 3 premiers tours :

A l'échelon régional 1, montent à l'échelon national 2 :

- Les 3 premiers joueurs des tableaux SM, JG et CG.
- Les 2 premiers pour les autres tableaux.

Pour les catégories Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins, les joueurs/joueuses en position de montée ont la possibilité de rester au niveau régional, mais dans la catégorie d'âge supérieure, pour le tour suivant. Les juniors ne souhaitant pas monter en Nationale 2 seront intégrés en R2 seniors.

- En R2 seniors, les 2 premiers de chaque secteur montent en R1.

Si le montant de régionale choisit de monter dans la catégorie d'âge supérieure en régionale, il ne pourra plus accéder à la nationale 2 dans la saison. S'il ne peut se maintenir dans la catégorie d'âge supérieure, il redescend dans sa catégorie d'âge.

- Pour les catégories féminines, un classement par catégorie d'âge sera établi afin de déterminer les joueuses montant en Nationale 2.

A l'échelon départemental montent à l'échelon régional :

- Pour les Régionales 2 seniors les deux premiers de chaque département monteront. Une montée supplémentaire sera attribuée au département ayant le plus d'inscrits seniors au critérium sur SPIDD pour les 1^{er} et 2^{ème} tour. La montée supplémentaire pourra être réattribuée à un autre département selon les inscrits seniors réels entre la fin du 2^{ème} tour et le début du 3^{ème} tour.
- Pour les JG, CG, MG et BG le premier de chaque département montera. Une montée supplémentaire sera attribuée au département ayant le plus d'inscrits au critérium sur SPIDD pour les 1^{er} et 2^{ème} tour et ce pour chaque catégorie. La montée supplémentaire pourra être réattribuée à un autre département selon les inscrits réels entre la fin du 2^{ème} tour et le début du 3^{ème} tour.
- les joueuses SD, JF, CF, MF et BF finissant 1ère féminine des tableaux Masculins où elles sont engagées peuvent accéder aux tableaux régionaux féminins. Elles pourront également faire le choix de rester au niveau départemental.

6-2) A l'issue du dernier tour :

A l'échelon régional

Les premiers de tableaux de R1 montent en Nationale 2 s'ils ne changent pas de catégorie la saison suivante.

Les premiers des groupes de R2 Seniors Messieurs montent en R1 la saison suivante.

S'ils changent de catégorie d'âge, les 1ers des tableaux jeunes accèdent au tableau d'âge immédiatement supérieur en régional pour la saison suivante (exemple : le joueur minime 2 classé premier en minimes, joue le 1^{er} tour de la saison suivante en régionale cadets).

A l'échelon départemental

Les premiers de chaque catégorie du dernier tour départemental montent au niveau régional s'ils restent dans la même catégorie d'âge la saison suivante.

7] DESCENTES:

Descendent à l'échelon inférieur régional :

- SM R1 : autant de joueurs que nécessaire pour avoir 16 joueurs qualifiés au tour suivant.

Descendent à l'échelon départemental :

- SM R2 : 2 Descentes obligatoires par R2
- JG, CG, MG et BG : autant de joueurs que nécessaire pour avoir 16 joueurs qualifiés au tour suivant.
- Féminines R1 : autant de joueuses que nécessaire pour avoir 12 joueuses qualifiées au tour suivant
- Féminines R2 : autant de joueuses que nécessaire pour avoir 12 joueuses qualifiées au tour suivant.

Il n'y aura pas de descente vers les départements sauf demande expresse de la joueuse.

8] FORFAITS :

a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit en aviser le responsable de l'épreuve pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.

b) Pour un 1er forfait excusé et justifié entrant dans la liste des absences suivantes :

- raison médicale (blessure, maladie)
- raison familiale (mariage, naissance, décès d'un proche)
- motif scolaire (voyage scolaire, classe verte, classe de neige, ...)
- Service National Universel

le joueur est maintenu dans la division mais le nombre de descentes sera adapté. Il devra fournir un justificatif au responsable de l'épreuve dès la connaissance de l'absence, et au plus tard 5 jours après la date du tour considéré.

Pour les autres premiers forfaits excusés (absence déclarée avant la date limite de confirmation de participation), le joueur descend d'une division. Pour un 2e forfait excusé, si le 1er forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division.

c) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.

d) Tout joueur déclaré forfait non excusé et non justifié au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

9] ABANDON :

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

10] ARBITRAGE DES PARTIES :

Il n'y a pas d'arbitres officiels pour le niveau régional du Critérium Fédéral. Les joueurs sont donc amenés à arbitrer, aussi bien en poules que pour le tableau final sur désignation par le Juge-Arbitre.



- Administratif
- Licenciés
- Liens utiles
- Sportifs

- Liste des équipes
- Épreuves par équipe
- Épreuves individuelles
- Engagements

#Mon Espace Club

ENGAGEMENTS

1 Sélectionner une épreuve

2 SÉ

Nom

Organisme

FED_Critérium Fédéral

FFTT



ENGAGEMENTS

1 Sélectionner une épreuve 2 Sélectionner les joueurs

Filtrer par catégorie

<input type="checkbox"/>	N° Licence	Nom Prénom	Catégorie	Date inscription
<input checked="" type="checkbox"/>			Veterans 3	--
<input checked="" type="checkbox"/>			Veterans 2	--
<input type="checkbox"/>			Veterans 1	--
<input type="checkbox"/>			Veterans 1	--
<input type="checkbox"/>			Seniors	--

RETOUR

ENREGISTRER

- Administratif
- Licenciés
- Liens utiles
- Sportifs
- Liste des équipes
- Épreuves par équipe
- Épreuves individuelles
- Engagements
- Confirm. pré-inscriptions
- Confirm. inscriptions
- Pass-Équipe